

NON ÉLECTRICIEN BO/HO/HOV

Public

Personnel effectuant des travaux d'ordre non électrique (Peinture, TP, Relevé de compteur, Gardien, serrurier, Agent d'entretien...). Former ce personnel "non-électricien", travaillant à proximité des installations électriques, à une connaissance de la réglementation électrique conforme la norme NF C 18.510

Pré-requis : Aucun

Objectif

Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C 18 510.

Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique

Démarche Pédagogique

Exposé et discussion étayés par diaporama et films.

Formation pratique en salle suivie d'une séance de travaux pratique sur site.

Un contrôle des connaissances réglementaire validera votre Habilitation

Évaluation finale

QCM d'auto-évaluation 30 questions

Validation

Certificat de réalisation

Profil formateur

20 ans d'expérience

Support pédagogique

Un support de cours Marque Jaune est remis à chaque stagiaire

Matériel : Prise sur site ou armoire de test

Durée / horaires

7 h / 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Nombre de stagiaires

Maximum 10

Lieu

En nos locaux (stage inter)

En nos locaux ou site client (stage intra)

Tarifs inter

205 € net de TVA/personne

Intra [nous consulter]

L'inscription est réputée acquise lorsque la convention de stage est signée ou un acompte de 30% est reçu.

PSH (Personne en Situation de Handicap)

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter

Programme

◆ Rappels des notions de base sur l'électricité

Effets du courant électrique sur l'organisme et résistance de celui-ci face à un choc électrique.

Les différentes grandeurs électriques : courant, résistance, puissance, courant alternatif et continu

◆ Protection contre les chocs électriques

Utilisation du matériel et de l'outillage de sécurité et conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique. Principe des différentes zones de travail

◆ Missions du non-électricien

Évaluation des risques engendrés pour l'environnement et procédures en basse et haute tension lors des travaux d'ordre non électrique hors tension ou au voisinage ainsi que lors du remplacement des appareillages.

◆ Emploi des appareils électriques amovibles

◆ **Les acteurs concernés par les travaux.** Les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (autorisation, interdits, zone de travail)

◆ Application du recueil NF C 18-510

Texte de référence : Le décret n°2010-1118 rend obligatoire une habilitation délivrée par l'employeur pour tous les travaux d'intervention sur les systèmes électriques et détaille les prescriptions techniques pour les opérations sur les installations électriques conformément aux normes homologuées (opérations au voisinage, sur les installations électriques hors tension ou sous tension).

Les travaux sous tension ne peuvent être entrepris que sur ordre écrit du chef d'établissement.

Recyclages : titre valable durant 3 ans

Validation : délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances, **permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.**